



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Franck MELOTTE
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
Mlle Christine MARTIN	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Gilles TRAHARD	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Création, exécution graphique et organisation événementielle - Appel d'offre

Dans le cadre du bon fonctionnement des services du Grand Dijon, il est nécessaire de faire appel régulièrement à des agences de communication pour la création et la mise en page de documents ainsi qu'à des organisateurs d'événements pour l'organisation de réunions publiques, d'inaugurations, de colloques et d'ateliers. Ces actions nécessitent l'intervention de manière récurrente des acteurs économiques suivants :

- agences de communication, graphistes,
- organisateurs d'évènements

Les grands projets portés par la Communauté d'agglomération amènent cette dernière à faire appel de plus en plus souvent à ces prestataires. Il est devenu impératif, pour la collectivité, de s'entourer d'interlocuteurs efficaces et rapidement adaptables à ses besoins.

Il est donc envisagé de conclure un « accord-cadre » alloti et multi attributaires. Chacun des lots, qui sont au nombre de 2, sera attribué à des entreprises (trois au minimum et cinq au maximum) oeuvrant dans les secteurs d'activités concernés.

Il est établi pour une durée de un an à compter de sa date de notification, renouvelable deux fois par reconduction expresse, d'où une durée maximale de trois ans.

Seules les entreprises qui seront retenues dans l'« accord cadre » seront consultées, au fur et à mesure des besoins de la collectivité, par lot et sur la base tarifaire de l'accord cadre, dans le cadre de marchés subséquents.

Il est proposé de lancer un appel d'offres pour attribuer cet accord-cadre selon l'allotissement ci-après :

- lot n° 1 : création graphique, pré presse, pour un montant estimé de 150 000 € HT sur trois ans
- lot n° 2 : organisation d'inaugurations, de réunions publiques, pour un montant estimé de 200 000 € HT sur trois ans

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé portant sur la création, l'exécution graphique et l'organisation événementielle;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de passation de cet accord cadre et des marchés subséquents;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre et tous les marchés subséquents;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les éventuels avenants qui découleront des marchés subséquents ou de l'accord cadre.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUN 2010



Convocation envoyée le 18 juin 2010
Publié le 25 juin 2010
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

